



Conservations documents

Par Ramses7420

Bonjour,

J'ai été le tuteur légal de ma tante qui est décédée le 15 mars 2022.

Dois-je conserver tous les documents la concernant ?

Banque etc ...

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez remettre tous les documents aux héritiers, ou encore au notaire traitant la succession.

Par Ramses7420

La succession à été faite. Il ne reste que ces documents et je suis l'héritier avec mes cousins

Par yapasdequoi

Demandez au notaire quels documents doivent être conservés. Un rappel du fisc est possible jusqu'à la fin de la 3eme année.

Par Ramses7420

Merci pour votre réponse

Passé les 3 ans, le fisc ne demandera plus rien ?

Par yapasdequoi

Il peut aussi y avoir des contestations dans les 10 ans.
Mieux vaut rester prudent avant de détruire les documents.

Par Ramses7420

Ok, donc je vais les conserver

Merci

Par Ramses7420

La succession à été faite. Il ne reste que ces documents et je suis l'héritier avec mes cousins

Par yapasdequoi

C'est bien une raison de garder les documents au moins 10 ans.

Par TUT03

Bonjour

vous devez conserver les documents 10 ans après le décès

bonne journée